

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Emilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - Mme Jacqueline BLAIN, M. Julien GUILLON, Mme Marie-José MORICE BOU SALA, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, M. Antoine SANTOS, M. Pascal BROCHARD, M. Cyril DROUIN, Mme Judith MONTAUBAN, Mme Christelle BRILAUD, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Jocelyne GUIBERT qui donne pouvoir à Mme Bernadette MARTINEAU  
Mme Isabelle LACREUSE qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE

Date de la convocation : 07/03/2025

Mme Bernadette MARTINEAU est nommée secrétaire de séance.

**N° : DELCM2025-03/13**

**OBJET : CONVENTION DE CESSION AVEC LA SAFER – PARCELLE XT 236 LA VALERE**

Monsieur Gilbert ARRIVE, adjoint en charge de l'urbanisme et de l'aménagement explique que la parcelle XT236 sise la Valère a été préemptée par la SAFER en vue d'être cédée à la Commune. La commune a donné à bail les parcelles qui se trouvent autour à un exploitant agricole. La cession de la XT236 à un tiers aurait pu être problématique.

Au préalable de la cession, la SAFER propose la signature d'une convention de cession par laquelle la commune s'engage à acheter la dite-parcelle, d'une surface de 317 m<sup>2</sup> au prix de 1800 € TTC. La parcelle sera ensuite donnée à bail au GAEC exploitant et géré par la SAFER dans les cadres des conventions de gestion.

Sur proposition de Monsieur ARRIVE, les membres du Conseil Municipal décident :

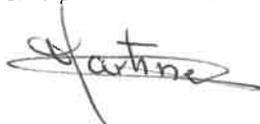
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention susvisée
- D'acquérir la parcelle XT 236 selon les conditions évoquées et stipulées dans la convention
- D'autoriser Madame le Maire à réaliser les formalités nécessaires pour l'intégration de la parcelle XT 236 dans le bail existant avec le GAEC LES 2 RUISSEAUX et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance  
Bernadette MARTINEAU



LE MAIRE,  
Emilie DUPREY

